



Assemblée générale

Distr. limitée
14 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Cinquième Commission

Point 117 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Projet de résolution présenté par le Vice-Président à l'issue de consultations officieuses

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 50/222 du 11 avril 1996, 51/218 E du 17 juin 1997 et 52/212 B du 31 mars 1998,

Ayant examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix¹, le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² et le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période terminée le 30 juin 1998³,

1. *Souscrit* aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport¹, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

2. *Décide* d'étudier les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur le matériel appartenant aux contingents et la recommandation figurant au paragraphe 70 de son rapport au titre du point 151 a), «Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies».

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 5 (A/53/5), vol. II.

² A/53/940.

³ A/53/932.